



COMMUNIQUE DE LA REUNION CONSULTATIVE SUR LA SITUATION A MADAGASCAR

ADDIS ABEBA, 22 JUILLET 2009

1. A l'initiative du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), M. Jean Ping, et dans le prolongement des décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et de la décision sur le rapport du CPS sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique [Assemblée/AU/Dec.252(XIII)], adoptée par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Sirte, en Libye, du 1^{er} au 3 juillet 2009, le Groupe international de contact sur Madagascar a tenu sa deuxième réunion consultative à Addis Abéba, le 22 juillet 2009. Le Groupe de contact a pour objectif de mieux coordonner l'action de la communauté internationale en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel à Madagascar. Outre l'UA, cette réunion a regroupé les organisations et pays ci-après : Commission de l'Océan Indien (COI), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Nations unies, Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Union européenne (UE). La Libye, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'UA, l'Ethiopie, en sa qualité de pays assurant la présidence du CPS de l'UA pour le mois de juillet 2009, ainsi que les membres africains et les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, ont également pris part à la réunion. Au cours de ses délibérations, le Groupe de contact a entendu des communications des chefs de délégations des mouvances politiques Ravalomanana et Ratsiraka, qui ont répondu positivement à l'invitation adressée par l'UA aux quatre mouvances politiques malgaches.

2. Le Groupe de contact a passé en revue l'évolution de la situation à Madagascar depuis sa réunion du 30 avril 2009. A cet égard, les participants ont réaffirmé les termes du communiqué publié par le Groupe de contact à l'issue de sa réunion inaugurale. Ils ont noté que les négociations entre les mouvances politiques malgaches en vue de l'adoption d'une Charte de transition pour une sortie de crise pacifique et consensuelle à Madagascar, conduites sous l'égide de l'UA, par une équipe de médiation internationale comprenant les Envoyés spéciaux de l'UA, de la SADC, des Nations unies et de l'OIF, avaient permis d'enregistrer des avancées importantes, avant d'être suspendues, le 16 juin 2009, du fait du raidissement des positions des parties. Les participants ont exprimé leur appréciation à la Médiation pour ses efforts, déployés avec l'appui du Chapitre opérationnel local du Groupe de contact, qui a tenu quatre réunions au cours de la période considérée.

3. Le Groupe de contact a salué les conclusions et décisions du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC sur Madagascar, tenue à Sandton, en Afrique du Sud, le 20 juin 2009, qui a notamment exhorté toutes les parties prenantes malgaches à s'engager en faveur d'un règlement pacifique et négocié de la crise. Le Groupe de contact s'est, en particulier, félicité de la nomination de l'ancien Président Joaquim Chissano du Mozambique comme chef de l'équipe de médiation de la SADC dans la crise malgache. Le Président Chissano a informé les participants des résultats de la mission qu'il a effectuée à Antananarivo et à Paris, du 9 au 20 juillet 2009.

4. Le Groupe de contact a pris note de la position sur la situation à Madagascar contenue dans la décision Assembly/AU/Dec.252(XIII) mentionnée plus haut, par laquelle les chefs d'Etat et de Gouvernement ont, entre autres, exprimé leur appui aux éléments de sortie de crise articulés par le Groupe de contact lors de sa réunion du 30 avril 2009, encouragé le Président de la Commission de l'UA à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel, en étroite consultation avec la SADC, ainsi qu'avec les Nations unies, l'OIF et l'UE ; et se sont félicités de la désignation, par la SADC, de l'ancien Président Joaquim Chissano comme chef de son Equipe de médiation sur la crise malgache.

5. Le Groupe de contact a également pris note du communiqué publié le 6 juillet 2009, à la suite de la consultation entre l'UE et les autorités malgaches *de facto*, dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, communiqué qui, tout en indiquant que « les propositions et les engagements de la partie malgache restent dans un cadre non constitutionnel, ne présentant pas de perspectives crédibles à un retour à l'ordre constitutionnel », en appelle à un accord consensuel pour le retour à l'ordre constitutionnel.

6. Le Groupe de contact a fermement condamné les actes de violence perpétrés notamment ces derniers jours à Madagascar, ainsi que les menaces qui pèsent sur les journalistes et la liberté de la presse. Il a adressé une mise en garde aux extrémistes, de quelque bord qu'ils soient, qui jettent de l'huile sur le feu et compromettent, par leurs actes, la recherche d'une solution négociée.

7. Le Groupe de contact a mis en garde contre toute démarche unilatérale visant à légitimer le changement anticonstitutionnel intervenu à Madagascar, notamment l'organisation par les autorités de fait d'une conférence nationale et d'élections sans accord politique inclusif, et rejeté fermement toute tentative d'imposer des faits accomplis. Le Groupe de contact a instamment demandé aux autorités de fait, ainsi qu'aux autres parties malgaches, de placer l'intérêt de Madagascar et la recherche du consensus au dessus de toute autre considération, particulièrement au regard des risques d'instabilité accrue dans l'île, ainsi que de la détérioration continue de la situation économique et sociale, des souffrances qui en résultent pour la population civile et du danger que cette situation fait peser sur les accords qui lient Madagascar à ses partenaires, y compris l'AGOA.

8. A la lumière de ce qui précède, et après avoir réaffirmé le rejet total par leurs organisations et pays respectifs du changement anticonstitutionnel intervenu à Madagascar, ainsi que les termes du communiqué du Groupe de contact du 30 avril 2009, les participants ont souligné l'impératif du retour rapide à l'ordre constitutionnel, à travers un processus consensuel impliquant l'ensemble des acteurs politiques malgaches et fondé sur le respect des dispositions pertinentes de la Constitution du pays. Ils ont réitéré leur engagement à œuvrer ensemble pour aider toutes les parties malgaches à réaliser cet objectif, à travers la tenue d'élections libres, régulières et transparentes, sous la supervision de la communauté internationale.

9. De façon plus spécifique, le Groupe de contact est convenu de ce qui suit :

- (i) convocation, sous l'égide de l'UA, au Mozambique, au plus tard dans la première semaine du mois d'août 2009, d'une réunion entre toutes les mouvances politiques malgaches représentées par leurs chefs de file respectifs, pour parvenir à une solution consensuelle en vue du retour rapide à

l'ordre constitutionnel et régler les questions restées pendantes après la suspension des négociations inter-malgaches, le 16 juin 2009 ;

- (ii) cette rencontre se déroulera sous la direction de l'ancien Président Joaquim Chissano, assisté de l'Equipe de médiation de la SADC et des Envoyés spéciaux de l'UA, des Nations unies et de l'OIF, avec l'appui des autres membres du Groupe de contact ;
- (iii) le Médiateur de la SADC, en étroite collaboration avec les Envoyés spéciaux de l'UA, des Nations unies et de l'OIF, déterminera les modalités d'une mission préparatoire à Madagascar, la semaine prochaine, pour faciliter le bon déroulement et le succès de la réunion des chefs de file des mouvances malgaches, et prendra attache avec toutes les parties malgaches tant à Madagascar qu'en dehors de Madagascar.

10. Le Groupe de contact a encouragé le CPS à demeurer activement saisi de la situation à Madagascar et, conformément à ses décisions antérieures et aux instruments pertinents de l'UA, notamment la Déclaration de Lomé, à prendre, le cas échéant, les mesures prévues à cet effet si, à l'expiration du délai de six mois stipulé par la Déclaration, aucun progrès significatif n'est enregistré sur la voie du retour à l'ordre constitutionnel.

11. Le Groupe de contact a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle poursuive l'assistance humanitaire nécessaire afin d'alléger les difficultés de vie des populations malgaches aggravées par la situation politique actuelle.

12. Les membres du Groupe de contact sont convenus de continuer à travailler ensemble sous l'égide de l'UA et en appui à ses efforts, afin de promouvoir un règlement rapide de la crise et le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar. Ils sont convenus de tenir leur prochaine réunion à une date et en un lieu qui seront déterminés au vu des progrès qui auront été réalisés dans le processus de médiation.

Addis Abéba, le 22 juillet 2009